

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Laffineur et M. Deflesselles

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 139 à 143.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties communale à la métropole.